

Qui peut m'aider à régler mon conflit familial de manière amiable ?

Mise à jour : Mardi 8 août 2023

Région wallonne • Région de Bruxelles-Capitale • Région flamande

Vous pouvez obtenir l'aide d'un **médiateur** neutre et indépendant. Celui-ci peut vous aider à résoudre un conflit familial de manière amiable.

Vous pouvez vous adresser :

- à un médiateur familial ;
ou
- à la Chambre de règlement amiable (CRA) du tribunal de la famille.

Vous pourrez exprimer chacun votre point de vue et tenter d'obtenir ensemble une solution à votre conflit.

Consultez les fiches de cette rubrique pour en savoir plus.

Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

Les documents types

Aucun document type lié.

